



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Chantal MASIA

Pouvoirs : Madame Chantal MASIA à Madame Annick CHANTOME

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU CCAS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations décrites sont exactes et justifiées,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du Conseil d'Administration déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

A Civray, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 22/03/2024



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Chantal MASIA

Pouvoirs : Madame Chantal MASIA à Madame Annick CHANTOME

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, un président spécifique a été nommé par l'ensemble du Centre Communal d'Action Sociale pour animer la présentation et le vote du compte administratif 2023.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Séverine PHILIPPE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	4 611.09 €
Recettes de l'exercice :	6 095.00 €
Excédent 2022 :	219.37 €
Résultat de clôture :	+ 1 703.28 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après que la Présidente ait quitté la salle, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

A Civray, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

Diffusion sur le site internet de la commune le : 22/03/24



DELIBERATION DU CCAS
SEANCE DU 20 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Chantal MASIA

Pouvoirs : Madame Chantal MASIA à Madame Annick CHANTOME

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU CCAS

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, Constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitation de 1 703.28 €,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et décide à l'unanimité de son affectation au budget primitif 2024 comme suit :

- 1 703.28 € au compte R 002 de la section de fonctionnement.

A Civray, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excusés : Madame Chantal MASIA

Pouvoirs : Madame Chantal MASIA à Madame Annick CHANTOME

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Section de fonctionnement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 6 703.28 €.


Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté.

A Civray, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE



La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN





DELIBERATION DU CCAS
SEANCE DU 20 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures et quarante minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de CIVRAY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN.

Présents : Madame Françoise AUBOUET, Madame Martine BLIN, Madame Annick CHANTOME, Monsieur Jean-Michel CRUZ, Monsieur Daniel LEMAISTRE, Madame Sonia PAZOS-MONVOISIN, Monsieur Gilles PHILIPPE et Madame Séverine PHILIPPE.

Absents-excuses : Madame Chantal MASIA

Pouvoirs : Madame Chantal MASIA à Madame Annick CHANTOME

Monsieur Daniel LEMAISTRE a été désigné secrétaire de séance.

5/ REPAS DES AINES ET COLIS DE FIN D'ANNEE 2024 - AGE D'ATTRIBUTION

Madame la Présidente demande aux membres du CCAS de se prononcer sur l'âge limite pour que les administrés participent au repas des aînés ou bénéficient d'un colis. En 2023, l'âge d'attribution était fixé à 70 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de fixer à 70 ans l'âge des bénéficiaires pour le repas des aînés ou le colis de fin d'année.

A Civray, le 20 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Daniel LEMAISTRE

La Présidente,
Sonia PAZOS-MONVOISIN